

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 mai 2006
Français
Original: anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 5449^e séance
(privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le mercredi 31 mai 2006, à 11 h 35 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 5449^e séance, tenue à huis clos le 31 mai 2006, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Exposé du Président de l'Union africaine".

Comme suite à la décision prise à la 5448^e séance, le Président du Conseil de sécurité a salué la présence du Président de la République du Congo, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, ont eu un échange de vues. »

